

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 690 (Rect)

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 14

Rédiger ainsi l'alinéa 35

« – soit, d'une part, l'électricité ou l'hydrogène et, d'autre part, le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié, l'essence ou le superéthanol E85 ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir à la rédaction du présent article issue de l'Assemblée nationale, tout en conservant des apports issus du Sénat qui en améliorent la rédaction